

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU  
N° 2026\_03\_11\_05**

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marie-Ange Fouchereau, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

**Date de la convocation :** 2 mars 2026

**Nombre de membres**

En exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

**Présents :** Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD, Liliane LANDEAU, Yamina RIOU, Charles PARNET, Florence MARTIN, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Juanita FOUCHER, Louis BOUTIN, Brigitte CERINI, Jean-Claude LECUIT et Chantal MAHOT.

**Excusés :** Étienne GLÉMOT, Thérèse BAZOT et Serge FRETAULT.

**Absente :** Patricia MICHEL.

**Secrétaire de séance :** Stéphane JEANNETEAU

**Objet : ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES INFORMATIQUE**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** l'inscription des crédits au budget 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes et les communes du schéma de mutualisation constituent un nouveau groupement de commandes informatique ;

**CONSIDÉRANT** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

**CONSIDÉRANT** le possible besoin pour le CIAS de renouveler sa flotte d'ordinateurs portables dans le cadre notamment des ateliers et permanences numériques dispensés aux habitants ;

**ENTENDU** l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur ;

**Le Conseil d'Administration, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes tel que joint ;
- décide de l'adhésion du CIAS au groupement de commandes constitué ;
- autorise la signature de ladite convention ;
- autorise la vice-présidente du CIAS à signer, toutes les pièces nécessaires faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée.

**Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture  
Le : .....  
Et publication ou notification  
du : ....20 MARS 2026.....**

Pour extrait conforme au registre,  
Fait et délibéré en séance le 11 mars 2026,  
au Lion d'Angers,  
**Etienne Glémot**  
Président

Accusé de réception en préfecture  
049-200078533-20260311-2026\_03\_11\_05-DE  
Date de réception en préfecture : 20/03/2026

